



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

CONSEIL SECURITE

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 198 **abroge la Circulaire de Sécurité 150**

Réf.: 20.0880

Date: 27.10.2020

Emetteur: FFP

Objet: Position du sectionneur du déclencheur pyrotechnique lors du pliage de secours

Matériels concernés: Tous les sac-harnais ICON fabriqués par AERODYNE, toutes tailles de sac.

Origine:

En 2008 la FFP a décidé par mesure de précaution, de faire modifier l'emplacement du sectionneur des sacs-harnais à extracteur interne pour une position située au-dessus de l'extracteur de secours afin de réduire la longueur de bouclette coupée au-dessus de l'extracteur pour faciliter l'ouverture par le déclencheur lors d'un secours « sec », suivant ainsi les recommandations émises par AIRTEC et AAD.

L'ensemble des constructeurs de ce type de sac-harnais à extracteur interne ont validé ce nouvel emplacement du sectionneur à l'exception d'AERODYNE qui conservait de manière optionnelle l'emplacement du sectionneur sous l'extracteur, une option que la CS 150 ne pouvait pas autoriser au sein des structures fédérales.

Texte:

Cette mesure avait été prise par précaution, avec comme objectif de limiter la probabilité de retard d'ouverture du conteneur de secours par déclenchement pyrotechnique en cas de secours « sec » alors même qu'il n'y avait pas été répertorié, d'incident connu.

Plus de 12 ans après l'application de la CS 150 dans les seules structures fédérales, il ne nous a pas été rapporté au niveau mondial, que l'ouverture du conteneur de secours ait été affectée dans les cas où le secours « sec » est activé par le déclencheur placé sous l'extracteur de secours.

En revanche, cette note rencontre des difficultés concrètes dans son application auprès des plieurs, lié notamment à l'absence d'évolution technique associée à cette modification de position du sectionneur, telle qu'une calotte d'extracteur qui escamote le sectionneur.

Ainsi, il est avéré que cette modification de position favorise le marquage des œillets, l'usure de la bouclette de fermeture, la déformation des rigidificateurs du rabat latéral, voire de la broche de verrouillage.

En conséquence, à la demande du constructeur AERODYNE qui évoque l'absence d'évènement accidentel connu dans les cas où le sectionneur est placé en-dessous de l'extracteur et compte tenu de l'apparition de conséquences négatives ou dommages mineurs associés au placement du sectionneur au-dessus de l'extracteur sur les sac-harnais ICON NEXGEN, la FFP estime que la probabilité d'occurrence ne justifie plus en l'état, le maintien obligatoire de la CS 150.

Actions: les deux positions (en-dessous ou au-dessus de l'extracteur de secours) du sectionneur sont approuvées et fonctionnelles

Personnel qualifié: Plieurs

Date d'application : au prochain pliage de secours

AFFICHAGE OBLIGATOIRE